

projet

25ème CONGRES NATIONAL DE LA C.F.T.C.

4 - 5 - 6 Juin 1949

RESOLUTION GENERALE

Le 25ème Congrès National de la C.F.T.C. réuni à Paris,
les 4, 5 et 6 Juin 1949,

Constate que l'évolution de la situation économique et sociale de la France démontre irréfutablement que la condition des travailleurs et de leurs familles ne pourra être véritablement améliorée sans de profondes réformes de structure assurant la participation effective des salariés à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises;

Il souligne, en effet, que malgré l'effort d'équipement économique du pays qui impose inévitablement une restriction momentanée de la production des biens consommables, l'accroissement notable de la production, dépassant, dans la plupart des secteurs, les indices de 1938 et atteignant même, dans certains cas, ceux de 1929, n'a pas apporté, contrairement aux promesses solennelles qui avaient été faites, l'amélioration du standard de vie des salariés qui aurait été possible.

Ainsi, il se confirme dans les faits que le capitalisme libéral qui, depuis quelques années a retrouvé son climat et progressivement repris des mains des gouvernements complaisants, la direction de l'économie, s'avère incapable de poursuivre d'autre but que la recherche exclusive du profit. Il met en oeuvre, pour parvenir à ses fins, ses moyens traditionnels de pression politique et de régression sociale.

Le Congrès affirme que ce sont la patience et le courage des salariés et le sens très élevé de l'intérêt général dont ont fait preuve les organisations syndicales libres, la C.F.T.C. en particulier, qui ont permis le progrès de la production tout en assurant un certain assainissement de la monnaie et un arrêt, que l'on voudrait espérer définitif, de la hausse des prix.

Il dénonce donc publiquement ce mouvement de réaction et affirme la volonté du syndicalisme chrétien de lutter de toutes ses forces pour que les salariés et leurs familles reçoivent leur part légitime des fruits d'une production dont ils ont essentiellement assuré le redressement et pour que le travail cesse d'être l'éternelle victime des producteurs, des intermédiaires et des fautes des Pouvoirs Publics.

.../...

Le Congrès réaffirme les points essentiels du programme de la C.F.T.C. :

- a) La revendication d'une rémunération du travail garantissant le minimum vital, individuel et familial, tenant compte du niveau de la production et de la productivité, de la hiérarchie, des qualifications professionnelles; la défense des jeunes travailleurs et de la femme salariée, notamment, par l'application du principe : " à travail égal, salaire égal "; l'amélioration des régimes de retraites permettant une vie décente aux vieux; l'organisation d'un système d'assurance-chômage avec la participation de l'Etat, des professions et des syndicats; la mise en vigueur du Code du Travail dans les territoires d'outre-mer;
- b) La poursuite sincère de la réalisation du plan français d'équipement, appuyée sur les possibilités offertes par l'Aide américaine, dont l'utilisation doit être sérieusement contrôlée; l'accélération des programmes de reconstruction et la mise au point d'une charte de l'habitat; la défense énergique de la Sécurité Sociale et des Nationalisations dont certaines sont susceptibles d'ailleurs de faire l'objet de mesures en améliorant le fonctionnement.
- c) La réforme du statut des entreprises comportant comme première étape, l'octroi aux Comités d'Entreprises de véritables prérogatives dans le domaine économique pour conduire au remplacement du salariat par un régime nouveau où le travail ne serait plus soumis au capital.
- d) La reprise en main, par l'Etat, de la direction générale de l'économie par un contrôle de l'emploi des matières premières avec le concours, notamment, des Comités Consultatifs paritaires auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce, par une orientation vigoureuse du crédit et par une réforme fiscale audacieuse, toutes mesures à la préparation et à l'application desquelles les organisations de salariés devront être associées.
- e) Une organisation économique rationnelle et suivie des territoires d'outre-mer permettant la mise en valeur des richesses qu'ils possèdent, en vue d'améliorer la situation des travailleurs autochtones. Cette amélioration devra permettre au prix de mesures draconianes limitant les profits commerciaux, de faire bénéficier à la fois les Français de la Métropole et ceux d'Outre-Mer de leurs productions respectives.
- f) L'instauration d'une politique hardie de coopération internationale, dans tous les domaines, et spécialement dans l'ordre économique et social.

Devant l'ampleur d'un tel programme, dont toutes les parties sont solidaires, le Congrès tient à marquer d'une façon toute spéciale sa volonté d'obtenir, dans l'immédiat, le retour à la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives, ces dernières ne devant pas être la transcription pure et simple du Code du travail et des arrêtés en vigueur ou la reconduction, sans plus, des conventions collectives.

Il demande également le rétablissement du recours obligatoire à la conciliation et à l'arbitrage des conflits collectifs du travail, le droit de grève demeurant intégralement sauvegardé par la loi après épuisement de ces procédures.

Le Congrès rappelle, toutefois, que le Mouvement Syndical Chrétien, qui a lutté depuis des années pour obtenir l'amélioration du pouvoir d'achat des familles laborieuses par la baisse des prix, ne se prêtera pas, en matière de revendication de salaires, à une surenchère susceptible de remettre en cause le redressement monétaire actuellement amorcé et de redonner le départ au cycle inflationniste.

Il marque son opposition formelle à toute hausse de prix des produits industriels ou agricoles, qu'elle provienne de décisions gouvernementales ou de la coalition d'intérêts privés, toute initiative dans le sens de la hausse étant susceptible de l'amener à réviser sa position sur le problème de l'ensemble de l'équilibre salaires-prix.

Il constate que de nombreux travailleurs ont des salaires anormalement bas et, en tout cas, largement inférieurs au minimum vital.

Il insiste donc sur la nécessité et la possibilité d'une baisse notable des prix dans le secteur industriel et pour certains produits agricoles qui, tels la viande et le vin, pèsent lourdement sur les budgets familiaux.

Décidé à engager une lutte énergique contre le chômage le Congrès demande au Gouvernement, indépendamment des indemnités indispensables aux chômeurs, de poursuivre en accord avec les organisations syndicales, une politique de plein emploi de la main-d'œuvre et de toutes les ressources techniques et financières du pays.

Le Congrès se félicite des progrès accomplis par la C.F.T.C. dans la Métropole et dans l'Union Française en ce qui concerne à la fois le développement des effectifs, la formation des cadres syndicaux et le perfectionnement de l'organisation matérielle; il attribue ce succès, pour la plus large part, à la cohésion doctrinale et pratique de tous les éléments qui composent le Mouvement.

.../..

Le Congrès condamne les campagnes de dénigrement systématique qui tendent à présenter la C.F.T.C. comme en proie à des luttes intestines ou victime d'influences extérieures qui n'existent que dans l'imagination de ceux qui inquiètent l'indépendance farouche du Mouvement et si force grandissante.

Il proclame la volonté unanime des syndicalistes chrétiens de maintenir intégralement cette indépendance et de renforcer encore une organisation qui doit de plus en plus s'adapter aux exigences de l'action syndicale quotidienne défensive, revendicative, constructive et formatrice.

Face à la coalition des forces réactionnaires, le Congrès de la C.F.T.C. considère comme souhaitable l'unité d'action entre les organisations syndicales par voie de Cartels, corollaires normaux du pluralisme syndical; il regrette que cette unité d'action soit impossible par suite de l'intrusion de la politique dans la vie syndicale; il se félicite que la C.F.T.C. n'ait aucune responsabilité dans cette déplorable situation.

Conformément aux principes traditionnels du Syndicalisme Chrétien, le Congrès ne saurait toutefois interdire la conclusion de Cartels entre les organisations syndicales de diverses tendances, pourvu que ces accords soient limités dans le temps et réduits à des objectifs strictement professionnels et qu'ils soient conclus dans le cadre des directives confédérales, sous la responsabilité des Fédérations. Il condamne toute unité d'action, sur le plan local ou sur le plan des entreprises, qui ne serait pas réalisée conformément à ces principes et avec l'accord des syndicats intéressés.

○
○ ○

Ayant ainsi sommairement rappelé le programme et les moyens d'action du syndicalisme chrétien, le Congrès National de la C.F.T.C. apporte à toutes les familles des milieux populaires et aux économiquement faibles de la France et de l'Union Française l'assurance de sa totale solidarité et de sa volonté de combattre pour l'amélioration de leur sort.

Il salue les travailleurs opprimés du monde et forme des vœux pour leur libération.

Il appelle tous les hommes de bonne volonté à s'unir pour défendre leurs libertés, leur droit à la vie et la paix que menacent les forces matérialistes qui se disputent le monde.

Il leur demande d'appuyer l'action que le Syndicalisme Chrétien poursuit inlassablement en faveur des droits et de la dignité de la personne humaine et pour l'épanouissement de la famille.